

AIME FINANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 001 000 euros
Siège social : 66 avenue des Alumines
13120 GARDANNE
444 786 917 RCS AIX EN PROVENCE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 20 MARS 2024

Le 20 mars 2024, à 19 heures,

Les associés de la SAS AIME FINANCE se sont réunis spontanément en assemblée générale extraordinaire au siège social.

Tous les associés présents ou représentés détenant ensemble les 13 000 actions de 77 euros chacune composant le capital social de la Société AIME FINANCE, l'assemblée a été déclarée valablement constituée.

L'assemblée était présidée par Monsieur Laurent MORDACQ, Président de la société, lequel a donné lecture de son rapport.

Une feuille de présence a été signée par les associés en entrant en séance.

Ceci étant précisé,

Les associés ont pris LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- La mise à jour des statuts de AIME FINANCE suite à son passage en société pluripersonnelle ;
- Les pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION – MODIFICATION DES STATUTS

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président et d'une cession d'actions intervenue ce jour, décide de modifier les statuts pour les mettre en harmonie avec les dispositions relatives à une société pluripersonnelle.

En conséquence, l'assemblée générale adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société, lequel demeurera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DÉCISION -

DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS LÉGALES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

Monsieur Laurent MORDACQ